



## **Compte-Rendu du Conseil Municipal**

### **Séance du 2 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 2 mai, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervoises, dûment convoqué le 24 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

14 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Michèle Le Pallec, Lounès Bellaïla, Sandrine Lafont, Thierry Brach, Marc Zindel, Renée Cruzal, David Arnal, Yolande Calmel, Jacques Baraillé, Ghislaine Minotti, Myriam Cros, Yoann Conte, Lise Raynaud.

5 absents : Monsieur Yves Le Pallec qui a donné sa procuration à Monsieur Bernard Yagues, Monsieur Hugues Saury qui a donné sa procuration à Monsieur Lounès Bellaïla, Madame Julie Geenen qui a donné sa procuration à Madame Michèle Le Pallec, Monsieur Fabien Barthès qui a donné sa procuration à Monsieur Yoann Conte et Madame Tiphnanie Brau.

Total des membres présents : 14 sur 19

Total des membres représentés : 18 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Michèle Le Pallec est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

Monsieur Lounès Bellaïla, adjoint, procède à la lecture du procès-verbal du 19 avril 2023.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Lounès Bellaïla et demande s'il y a des questions à ce sujet.

N'obtenant pas de réponse, Monsieur Le Maire soumet ce procès-verbal au vote :

Il est adopté à l'unanimité.

Avant la lecture de l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande que le point N°4 soit supprimé et reporté au prochain Conseil : En effet, nous sommes dans l'attente de la réception de la totalité des devis requis. Monsieur Le Maire lit l'ordre du jour :

- Point N°1) Suppression du poste de Rédacteur et création du poste d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe
- Point N°2) Exercice du travail à temps partiel
- Point N°3) Acquisition d'un terrain : Chemin de la Campagnette
- Point N°4) Désignation de l'Impasse Jean Bouin et de la Place de l'Olivette
- Point N°5) Questions Diverses

Monsieur Le Maire demande si à la lecture de l'ordre du jour, un membre du Conseil tient à faire part d'un conflit d'intérêt avec les points abordés lors du présent Conseil.

N'obtenant pas de réponse, Monsieur Le Maire commence l'ordre du jour :

**Point N°1) Suppression du poste de Rédacteur et création du poste d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe**

Monsieur Le Maire explique qu'à la suite de différences constatées entre les documents détenus par la Commune concernant les Agents, et ceux déposés au Centre de Gestion, nous sommes amenés à procéder à des ajustements avec ce dernier, étant entendu que les salaires des Agents ne sont pas remis en cause.

Dans ce contexte, Monsieur Le Maire soumet au vote la proposition de suppression du poste de Rédacteur et la création du poste d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe.

Vote Contre : 0

Abstentions : 2

Vote Pour : 16

La proposition est adoptée à la majorité.

### **Point N°2) Exercice du travail à temps partiel**

Monsieur Le Maire précise que le règlement intérieur des Agents de la Commune prévoit l'exercice du temps partiel sur autorisation aux conditions de 50 %, 60%, 70% et 80%. Or, l'un de nos Agents souhaite exercer un temps partiel à 90%.

A cet effet, Monsieur Le Maire propose d'ajouter cette possibilité à notre règlement qui sera soumis ensuite au Comité Technique du Centre de Gestion.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

### **Point N°3) Acquisition d'un terrain situé « Chemin de la Campagnette »**

Monsieur Le Maire rappelle que lors d'un précédent Conseil, l'assemblée a autorisé la commune à préempter un terrain situé Chemin de la Campagnette. Il est maintenant proposé à l'assemblée l'achat de ce terrain au prix de 100 000 euros.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

### **Point N°4) Celui-ci ayant été annulé, le point 5 devient N°4**

#### **Point N°4) Désignation de l'Impasse Jean Bouin et de la Place de L'Olivette**

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que le service des Impôts s'est aperçu du manque de désignation de deux lieux de la Commune : Il s'agit de l'Impasse Jean Bouin et de la Place de L'Olivette. Monsieur le Maire propose d'effectuer cette désignation et la soumet au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **Point N°5) Questions diverses**

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions dans l'Assemblée :

Madame Lise Raynaud tient à faire une observation au sujet des problèmes de vitesse excessive des voitures roulant Route d'Azille au Rond-Point Marcel Labatut et demande si la pose d'un miroir serait utile.

Monsieur Le Maire répond que nous allons faire venir l'ATD, Agence Technique Départementale, et faire poser des capteurs pour mesurer la vitesse des voitures.

Monsieur Yoann Conte signale qu'un muret est tombé le long de cette voie.

Monsieur Le Maire répond que le propriétaire a été avisé de l'incident.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire signale que la Commission de Contrôle des Listes Electorales doit être renouvelée : les membres présents acceptent leur renouvellement. Les autres seront contactés par Monsieur Le Maire pour connaître leur souhait. En outre, Monsieur Le Maire demande à Madame Yolande Calmel si elle peut occuper le siège de suppléante laissé vacant par Madame Amélie Moréno, ce qu'elle accepte.

Monsieur Le Maire demande ensuite s'il y a des questions parmi le public.

Une personne demande pourquoi sa question envoyée par mail n'a pas été inscrite à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire lui répond que règlementairement, seules les questions émanant des élus peuvent être inscrites au Point « Questions diverses » de l'ordre du jour.

La même personne demande quand l'association du « GIRM » va récupérer la foire au gras, cette foire ayant été créée depuis plus de 30 ans, et n'ayant été interrompue que pour des raisons personnelles. En outre, elle n'est pas du tout opposée à une collaboration dans le cadre de l'animation « Les Etoiles de Rieux ».

Monsieur Le Maire répond que la Municipalité se réjouit si une telle collaboration peut intervenir car il n'est aucunement question de concurrence mais il précise par contre que pour l'instant, les discussions ne sont pas assez avancées pour apporter une réponse affirmative ou pas. Par contre, une date de rencontre pourra être fixée.

Aucune autre question n'ayant été posée, Monsieur Le Maire annonce quelques informations

- Le 7<sup>ème</sup> salon de la police municipale Occitanie aura lieu le mercredi 10 mai à la Grande Motte, sur la diminution de l'éclairage public, l'entrée étant gratuite.
- Le Comité Départemental de l'Aude des Médailleurs Jeunesse et Sport et de l'Engagement Associatif nous invite à lui adresser, pour le 15 mai dernier délai, des candidatures de jeunes bénévoles. Si vous avez des connaissances à ce sujet, n'hésitez pas à nous les faire connaître.
- A la suite de plaintes de l'école élémentaire concernant les locataires d'une résidence Marcou Habitat, les services de ce dernier ont adressé une circulaire à tous les habitants de la résidence demandant de veiller au respect de la tranquillité de leurs voisins.
- A la suite de la chute d'un morceau de poutre du préau de l'école élémentaire, l'entreprise Gerkens, qui a été retenue, a sécurisé et révisé la toiture de ce préau.
- Concernant le plan Communal de Sauvegarde, nous avons reçu une proposition d'exercice de simulation de gestion des risques majeurs pour la date du 22 juin après-midi, soit 2 heures en distanciel. Madame Lise Raynaud et Monsieur Yoann Conte disant être intéressés, Monsieur Le Maire en prend note.

Aucun autre sujet n'ayant été abordé, Monsieur Le Maire lève la séance à 18 heures 41mn.

Ce compte-rendu fera l'objet d'un affichage à compter du 5 mai 2023

Fait à Rieux-Minervois, le 3 mai 2023

Bernard Yagues, Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yagues B', written in a cursive style.